

## SÉANCE DU 17 MARS 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la mairie de Navès, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**  
10 mars 2022

**Date d'affichage :**  
10 mars 2022

**Nombre de délégués en exercice :** 58

**Délibération n° :** 17032022 / 5.1

**Nombre de voix délibératives :**  
36

**Membres titulaires présents : 30**

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de François COLLADO), Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Michel BUFFEL), Bernard BARRIER, Alain CLERGUE, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Eric LEROUX (pouvoir de Jacques BIAU), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Sylvain CALS), Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6**

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jacques BIAU (pouvoir à Eric LEROUX), Michel BUFFEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Sylvain CALS (pouvoir à Alain OURLIAC), François COLLADO (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD).

**Membres titulaires excusés : 22**

Jean-Charles BALARDY, Alain BOUISSET, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES.

### Objet : Modification des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public

Monsieur le Président explique que l'éclairage public représente en moyenne 30% de l'énergie électrique consommée par une commune.

Dans une conjoncture où la gestion de l'énergie devient une priorité, le président propose de rétablir l'aide apportée aux communes pour rénover le parc d'éclairage public avec une légère modification de la définition de la dépense prise en compte, **dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires** votés par le conseil syndical.

Cet accompagnement se traduit par les modalités de financement décrites dans le tableau suivant :

CONTRIBUTION SUR L'INVESTISSEMENT					
Pourcentage de la prise en charge sur les montants HT des travaux pour les collectivités ayant transféré la compétence.					
	Type de transfert de compétence				Précisions
	OPTION 1 (maintenance + investissement)		OPTION 2 (investissement seul)		
	Type de Commune				
	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	

<u>Programme</u> « Basic »	21%	21%	21%	21%	La dépense prise en compte pour : - chaque point lumineux (mât + luminaire) est plafonnée à <b>1 300€ HT</b> (1 600€) +150€ SI TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU - pour chaque luminaire remplacé à <b>600€ HT+150€ SI TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU</b> - pour une armoire de commande complète à <b>1400€ HT</b> - pour la Fourniture et Pose d'horloge Astronomique à <b>600€ HT</b>
<u>Programme</u> « Optimisé »	25%	40%	21%	30%	
<u>Programme</u> « Innovant »	45%	85%	35%	55%	
<u>Programme</u> « Innovant »+ <u>SMART</u> <u>RESEAU</u>	40%	60%	30%	40%	La dépense maximum prise en compte dépend du respect de l'enveloppe budgétaire allouée

Programme « Basic » :

Travaux d'extension d'éclairage ;

Travaux de mise en lumière ;

Travaux d'effacement de réseau lors de travaux coordonnés d'enfouissement des lignes

Petits travaux de type : déplacements d'ouvrages ou de remplacements ponctuels d'un matériel défectueux ou hors norme (mât, crosse, lanterne, vasque, câble, armoire de commande complète ou pas, massif...)

Programme « Optimisé » :

Diagnostic des installations d'éclairage public.

Travaux de renouvellement et rénovation visant à économiser plus de 35% d'énergie (sur une année de fonctionnement).

Installations de points lumineux avec une alimentation électrique autonome fonctionnent à l'énergie renouvelable.

Programme « Innovant » :

Schéma directeur d'aménagement lumière : Pour anticiper le développement du réseau d'éclairage et pour répondre aux besoins d'aménagement de la collectivité, il s'agit de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse ; de prioriser, programmer et réaliser les travaux nécessaires.

Travaux, d'optimisation de l'efficacité énergétique (plus de 60% d'économie d'énergie), de diminution des nuisances lumineuses (éclairer au plus juste), d'amélioration de la qualité de vie (exigences spécifiques de santé, sécurité des déplacements dans les espaces publics...). (Grenelle de l'Environnement)

Programme « Innovant » + SMART :

Mise en place système « intelligent » permettant de moduler chacun des points lumineux en fonction du contexte géographique (présence de piétons, de véhicules, de l'heure, etc...) et/ou d'informer en temps réel la consommation exacte de chaque lampe pour indiquer son moment de remplacement.

Mise en place d'organe de commande intelligent de l'extinction et de l'allumage avec un pilotage à distance en utilisant soit la technique GSM ou Lora, soit filaire (fibre optique, ADSL).

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés :**

- **Approuve** les modifications des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 17 mars 2022Le Président,  
M. Alain ASTIE